

# Viens contribuer à ma réussite !



## Enseignant(e) en formation professionnelle DEP comptabilité

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7

1 Poste disponible

Expire à l'externe le : 15 novembre 2024

### DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'apprendre à apprendre

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



### Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 4 800 enseignantes et enseignants passionnés qui accompagnent chaque jour nos élèves sur le chemin du développement intellectuel, personnel et social.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos enseignants](#)

### À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île est à la recherche d'un(e) enseignant(e) pour le programme de formation professionnelle DEP en comptabilité au Centre Daniel-Johnson.

**Date d'entrée en fonction :** Dès que possible.

### TYPE D'EMPLOI

Temps partiel pouvant devenir régulier

### HORAIRE

8h30 à 15h30 en classe + préparation de cours

### RÉMUNÉRATION

De 46 527\$ à 92 027\$ par année selon la scolarité, l'expérience et la convention collective en vigueur

### FONCTION DE L'ENSEIGNANT(E)

Fonctions générales pour l'enseignante ou l'enseignant en formation professionnelle du programme DEP comptabilité :

- Dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves en lien avec le programme du ministère de l'Éducation;
- Dans ce cadre, sous la supervision des services éducatifs, la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant est de : préparer et dispenser des cours selon l'horaire établi;
- Respecter les règles de l'établissement et du ministère de l'Éducation;
- Collaborer avec les autres enseignantes et enseignants ainsi que les professionnels du centre en vue de prendre les mesures appropriées pour offrir un enseignement de qualité aux élèves;
- Organiser et superviser des activités pédagogiques, évaluer le rendement et le progrès des élèves qui lui sont confiés;
- Contrôler les retards et les absences de ses élèves et en faire rapport à la direction en

Entrée en fonction : non disponible

Type d'emploi : Surcroît / Temps plein

Quarts de travail : non disponible

Heures de travail : non disponible

Emplacement : Sur les lieux du travail

Salaire : non disponible

Syndiqué : Oui

### Documents requis

✓ CV

### Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Permis de travail
- ✓ Diplômes / Certificats
- ✓ Permis ou brevet d'enseigner
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes

respectant les procédures en vigueur;

- Participer aux réunions en relation avec son travail et s'acquitter d'autres fonctions qui peuvent normalement être attribuées au personnel enseignant.

## QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Détenir un brevet d'enseignement ou un permis d'enseignement en formation professionnelle ou en cours de formation est un atout;
- Détenir un DEP en comptabilité;
- Posséder une expérience professionnelle minimale pertinente et récente;
- Être reconnues pour leur expertise dans le domaine;
- Avoir des aptitudes à transmettre leurs connaissances, et ce, impliquant des communications verbales et écrites;
- Avoir un bon sens de la planification et de l'organisation;
- Avoir une excellente capacité d'adaptation
- Maîtrise du français écrit et oral.

## ATOUTS

- Détenir un baccalauréat en pédagogie (un atout)

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.*

*Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*

## AVANTAGES



Nombreux avantages sociaux



Flexibilité et stabilité d'emploi



Priorité à l'apprentissage et à l'enseignement



Culture de développement professionnel



Milieu de vie bienveillant et humain



Accès à un programme d'insertion professionnelle complet durant les cinq premières années